

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 1^{er} juillet 2010 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

NOR : SASH1030552A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15,

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu la lettre en date 22 juin 2010 de l'Association des régions de France (ARF) tendant à désigner son représentant au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au titre de l'article R. 6122-4 (3^o) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Membre titulaire

M. MANCEL (Marc-Pierre), conseiller régional d'Île-de-France.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :

*La sous-directrice de la régulation
de l'offre de soins par intérim,*

N. LEMAIRE